



Droit d'image ou propriété intellectuelle

Par **Jalia**, le **19/08/2008** à **11:38**

Bonjour

je suis un créateur de bijoux, en entreprise individuelle.

Au mois de janvier 2008, j'ai signé une autorisation de diffusion.

c'était une interview pour le compte d'une émission du groupe France télévision.

Pour illustrer le reportage je leur avais donné des photos de mes créations, en leur précisant de ne pas omettre de mentionner le nom du photographe.

Quelques mois plus tard, j'ai rdv avec un commercial qui souhaite me proposer de participer à un salon pour le mois de Décembre 2008.

Grande fut ma surprise, au moment où il me présente la plaquette commerciale de voir sous un format A4 une de mes photos, sans le nom de ma Marque, ni du bijou, et encore moins du photographe.

J'ai pu rencontrer le directeur qui organise ce salon, devant mon hésitation à participer il souhaite me faire un geste commercial, je dois préciser que si je devais y participer je devrais déboursier la somme de 5000 €.

Je ne souhaite pas y participer.

je vous joins le document que j'ai signé

Je n'y vois aucune autorisation d'exploiter l'image du bijou.

Je ne vois et ne comprends que le droit d'exploiter mon image (individuelle), ma voix, etc... issue des supports visuels ou sonores qu'ils auront fait de moi ; et ce dans tous les sens du terme : commercial, culturel, etc...

Je vois aussi à la fin que je peux revenir sur cette autorisation que je leur ai donnée/signée,

en référence à la loi Informatique et Liberté qui s'applique à TOUT LE MONDE !!

Je vous remercie par avance et souhaiterai savoir si juridiquement ce directeur est dans ces droits.

Je dois le rencontrer ce vendredi 22 Aout 2008.

Car dit-il "il pourrait déroger a ces règles pour me permettre d'y être".

qu'est-ce que cela peut bien cacher?

Dans tous les cas c'est une bonne Leçon que je ne suis pas prêt d'oublier !